VILLEPARISIS

SERVICE ANIMATION SENIORS
FB/VB/NN
DECISION N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2026-09/03-01 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT qu'un séjour de 8 jours est proposé aux seniors Villeparisiens dans le cadre de la programmation 2027,

CONSIDERANT la destination retenue, soit « Les Baléares » et la nécessité de conclure un contrat pour un séjour du 01 au 08 octobre 2027,

VU la proposition faite par la S.A.R.L. L'ASTROLABE, 1317, Quartier Combe Bayarde 83830 FIGANIERES en date du 22 octobre 2026.

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° **C26148** relatif à l'organisation d'un séjour à destination des Baléares est attribué à la S.A.R.L. L'ASTROLABE sis à 1317 Quartier Combe Bayarde – 83830, FIGANIERES.

Le séjour est prévu sur une base de 25 personnes pour un montant de 1495.00 € TTC par personne, soit un montant total provisionnel de 37 375.00 € TTC réputé non assujetti à la TVA.

A ce montant total, peuvent être éventuellement rajoutés les montants ci-après :

- 1495.00 € TTC non assujetti à la TVA pour la pension d'un(e) deuxième accompagnateur(trice) ;
- 220.00 € non assujetti à la TVA pour chaque supplément relatif à une ''chambre individuelle''.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Article 2

Le séjour se déroulera du 01 au 08 octobre 2027.
La durée de la prestation commence à la date de notification du contrat au prestataire et aura pour échéance le 09 octobre 2027.

Article 3

Les dépenses relatives à ce marché seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Un acompte de 30 % du prix total de la prestation devra être régler au plus tard le 30 janvier 2027, soit 11 212,50 € TTC.
Le(s) acompte(s) suivant(s) et le solde, seront réglés, suivant les conditions prévues au contrat, par mandat administratif, sur facture sur la base des effectifs définitifs et des conditions d'annulation prévues au contrat.

Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 2 novembre 2026

Le Maire,

Frédéric BOUCHE

MAIRIE de VILLEPARISIS
R.F.

Bouche

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

L'ASTROLABE

E-mail : agence@lastrolabe.fr - Site Internet : www.lastrolabe.fr

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - Licence IM077100028 - N° intracommunautaire FR 49377592753
Siège Social : 1317, Quartier Combe Bayarde – 83830 FIGANIERES
Tél. : 04.94.84.60.92
R.C.S. Draguignan B 377 592 753 / SIRET : 37759275300067

CONTRAT DE GROUPE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

S.A.R.L. L'ASTROLABE, dont le siège social est : 1317 Quartier Combe Bayarde – 83830 FIGANIERES. sous la licence n° IM 077 1000 28.

Représenté par sa gérante Madame Caroline ROBERT.

Téléphone : 04.94.84.60.92 Mail : caroline@lastrolabe.fr

Ci-après dénommé « l'agence »

D'UNE PART,

ET

MAIRIE DE VILLEPARISIS – SERVICE ANIMATION SENIORS – 60, Rue Jean Jaurès –77270 VILLEPARISIS

Représenté par Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Ci-après dénommé le Client,

D'AUTRE PART,

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr
La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des voyageurs aux mêmes fins.
La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :
oui ❒ non ❒
Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : L'Astrolabe – 1317 Quartier Combe Bayarde – 83830 FIGANIERES ou un courrier électronique à caroline@lastrolabe.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'ASTROLABE s'engage à réserver un voyage de groupe, dont le programme détaillé est en annexe, comme suit:

Un séjour BALEARES
« Séjour-Excursions »
Du 01 au 08 OCTOBRE 2027

8 jours/7 nuits (Paris/Paris)

Pour 25 personnes payantes + 1 accompagnateur

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

COMPRENANT LES PRESTATIONS SUIVANTES :

- L'assistance à l'aéroport de Paris
- Les vols PARIS/PALMA DE MALLORQUE/PARIS sur vols Transavia avec horaires connus à ce jour
 - Aller : PARIS ORLY 14H.30 – Palma 16H.25 / Retour Palma 18H.45 – PARIS ORLY 20H.50
- Les transferts aéroport/hôtel/aéroport avec assistance
- L'hébergement en chambre double, durant 7 nuits à l'hôtel Atlantic Park****
- La formule « All Inclusive » (tout inclus), suivant les horaires des vols (hors déjeuner du J1 et J8)
- L'animation à l'hôtel
- Les activités gratuites proposées par l'hôtel
- Les excursions comme indiquées au programme avec guide francophone
- Les déjeuners lors des excursions en journée (1 boisson incluse)
- La garantie financière *APST* (*garantie totale des fonds déposés*)
- L'assistance de notre correspondant local.
- La taxe de séjour 3,30€/jour/personne *(tarif 2026, sous réserve d'augmentation en 2027)*
- Les taxes d'aéroport: 49,95 € par personne (à ce jour et sous réserve d'augmentation)
- **Une gratuité en chambre double sur le forfait de base, à partir de 25 payants *(26ème gratuit)***
- L'assurance annulation « PLUS »/Bagage
- L'assistance rapatriement

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

NE COMPRENANT PAS LES PRESTATIONS SUIVANTES :

- Les dépenses à caractère personnel
- Les visites, excursions, repas et boissons autres que celles incluses
- Le port des bagages
- Les activités avec participation
- Les pourboires
- Toute prestation non mentionnée dans «le prix comprend»

PRIX :

Le tarif forfaitaire par personne a été fixé, d'un commun accord à :

Base 25 personnes payantes minimum : MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS TTC (1.495,00 € TTC) non assujettis à TVA

SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE : + 220,00 € TTC non assujettis à TVA pour le séjour

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Paiements prévus aux échéances suivantes :

- **30 % d'acompte début Janvier 2027 11212,50 €UROS** *(calculé sur la base de 25 payants)*
- Le solde, pour 45 jours avant le départ : **(à réception de notre facture)**

L'agence se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

FORMALITES

La carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité est obligatoire durant toute la durée du voyage. (CNI dont la date physique est en cours de validité)

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat. Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

https://www.pasteur.fr/fr

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Pour les mineurs : Tout mineur doit être en possession d'une pièce d'identité à son nom. Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Formalités obligatoires : les participants doivent être munis d'une pièce d'identité en cours de validité. Un passager qui ne peut prendre part à un voyage faute de présenter les documents exigés

ne peut prétendre à aucun remboursement. Dans tous les cas, les formalités indiquées ne sont valables que pour les ressortissants français. Les ressortissants étrangers ou bi-nationaux doivent vérifier eux-mêmes les formalités auprès des consulats ou ambassades des pays de destinations concernées.

Toute erreur peut justifier de la part des compagnies ou des autorités locales un refus d'enregistrement et d'embarquement qui ne saurait alors engager la responsabilité de L'ASTROLABE

L'accomplissement de ces formalités incombe aux voyageurs.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat et sont susceptibles de modification (passeport, tests, vaccins...).

Vous devez vous tenir informés de leur évolution jusqu'au jour du départ en consultant notamment les sites :

https://www.pasteur.fr/fr

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

ASSURANCES

Les assurances suivantes sont incluses dans le forfait :

- L'assistance rapatriement
- L'assurance annulation « PLUS »/bagages.

Assureur ASSUREVER
Contrat transmis au client : OUI

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

REVISION DU PRIX :

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Montant de la surcharge carburant :

Redevances et taxes aériennes connues à la date du contrat : 49,95 €

Part des achats en Devises et taux de référence :

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

GESTION DES INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS :

Les inscriptions individuelles sont gérées par le client qui informe l'agence dans les meilleurs délais.

Le client s'engage à transmettre la rooming-list définitive à l'agence au plus tard 60 jours avant le départ, **soit avant le 01/08/2027**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Taille minimale du groupe : **25**

Taille maximale du groupe : **26**

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect de la date d'envoi de la liste des participants, d'envoi incomplet, inférieur à la taille minimale du groupe, ou erroné, de constater l'annulation partielle ou totale du séjour et d'appliquer le barème d'annulation prévu au contrat de voyage en pareille circonstance.

En cas de dépassement du nombre d'inscriptions prévues, le Client en informera le détaillant dans les meilleurs délais et au plus tard 60 jours avant le départ. Le détaillant fera ses meilleurs efforts pour accepter ces nouvelles inscriptions. Néanmoins, le Client est informé que ces inscriptions supplémentaires pourront entraîner une modification du prix forfaitaire par personne du séjour. L'agence se réserve le droit de refuser ces inscriptions supplémentaires, notamment en fonction de ses disponibilités en termes de transport et de prestation terrestres sans que le Client puisse procéder à l'annulation du séjour pour les participants déjà inscris sur la rooming list.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

CONDITIONS D'ANNULATION TOTALE :

* Plus de 45 jours avant le départ	Acompte non remboursable
* de 45 à 31 jours avant le départ	50 % du prix du voyage par place réservée
* de 30 à 16 jours avant le départ	75 % du prix du voyage par place réservée
* de 15 à 5 jours avant le départ	90 % du prix du voyage par place réservée
* moins de 5 jours avant le départ	100 % du prix du voyage par place réservée

CONDITIONS D'ANNULATION PARTIELLE :

* Plus de 45 jours avant le départ	300 €. par personne
* de 45 à 31 jours avant le départ	50 % du prix du voyage
* de 30 à 16 jours avant le départ	75 % du prix du voyage
* de 15 à 5 jours avant le départ	90 % du prix du voyage
* moins de 5 jours avant le départ	100 % du prix du voyage

CONTACT :

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais :

Nom ...**AGENCE L'ASTROLABE – 1317, Quartier Combe Bayarde – 83830 FIGANIERES**

Tél :**04 94 84 60 92 OU 06 68 15 19 77**

@ : **caroline@lastrolabe.fr**

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client. Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251105-25-12026-AU
Date de télétransmission : 05/11/2025
Date de réception préfecture : 05/11/2025

RESPONSABILITE :

L'agence et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

MENTIONS LEGALES :

L'ASTROLABE est une SARL au capital de 7622,45 euros.

Siret **377 592 753 00067**.

Numéro de TVA intracommunautaire. : **FR49 377592753**.

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours : **IM 077100028**

- Garantie financière par l'**APST** - 15 avenue Carnot 75017 Paris.

- Contrat d'assurance garantissant sa **Responsabilité Civile Professionnelle** souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, **N° contrat : 086 362 921**

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à l'émission des billets d'avion, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client du détaillant de toute réclamation, par lettre AR à l'adresse suivante : **1317, Quartier Combe Bayarde – 83830 FIGANIERES** ou par mail à **caroline@lastrolabe.fr** accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site https://webgate.ec.europa.eu/odr pour régler son litige.

EXIGENCES PARTICULIERES DU VOYAGEUR ACCEPTEES PAR LE DETAILLANT

MINEUR NON-ACCOMPAGNE

Contact du mineur non-accompagné sur le lieu de séjour

EN ANNEXE AU PRESENT CONTRAT :

- Le programme contractuel
- Les polices d'assurances assistance rapatriement et annulation « PLUS »/bagages
- Les conditions particulières de vente
- Le formulaire d'information standard
- La note sur les informations APIS
- La rooming-list type

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

Je soussigné (Nom et prénom) Mr FREDERIC BOUCHE , agissant en qualité de dûment habilité à signer les présentes pour le compte de l'ensemble des participants dont la liste nominative sera remise au détaillant avant le **01/08/2027** certifie (I) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat – de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme (bulletin d'inscription et programme), des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, (II) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ (III), ainsi que (IV) des conditions de garantie des assurances souscrites et (V) du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document (VI).

Les dispositions du présent contrat seront caduques s'il n'est pas renvoyé à l'agence, dûment signé, **avant le 20 JANVIER 2027** accompagné du montant de l'acompte mentionné à l'article CONDITIONS DE PAIEMENT ci-dessus.

Contrat établi en deux exemplaires originaux.

Fait à Figanières, le 22.10.26

Pour le CLIENT :
NOM : Mr BOUCHE
QUALITE : MAIRE
Signature :
Faire précéder la signature de la mention «Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »

Pour L'ASTROLABE :
Caroline ROBERT

MAIRIE de VILLEPARISIS R.F. (S.&-M)

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261105-26_13333-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026